

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENDA TAMWEEL

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel sont invité(e)s par le Conseil d'administration du 14 avril 2026 à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mardi 19 mai 2026 à 9h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel, situé à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis- Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration relatifs, à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ainsi que du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés ;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
7. Démission d'administrateurs ;
8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
9. Information relative aux mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés (article 192 du Code des sociétés commerciales); et
10. Pouvoirs pour formalités

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ENDA TAMWEEL

Siège Social : Rue de l'assistance, Cité El Khadra 1003, Tunis - Tunisie

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, approuve lesdits rapports dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, et après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes y relatif, approuve :

- les états financiers individuels faisant ressortir un résultat bénéficiaire de cinquante-cinq millions trois cent onze mille cinq cent vingt dinars (55 311 520 TND) ;
- les états financiers consolidés, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de cinquante-cinq millions cent cinquante-un mille soixante-dix-sept dinars (55 151 077 TND).

Cette résolution, mise aux voix, est.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions établies conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve l'ensemble des conventions réglementées telles que présentées dans ce rapport, dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/ 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31/12/2025 qui s'élève à cinquante-cinq millions trois cent onze mille cinq cent vingt dinars (55 311 520 TND), comme suit :

Résultat de l'exercice	55 311 520
Résultats reportés	231 359 897
Résultats distribuables	286 671 417
Dotations Fonds social	3 000 000
Dividendes à distribuer	16 593 259
Résultats reportés après affectation	267 078 158

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un dividende de 17,275 dinars par action, correspondant à un montant total des dividendes à distribuer de seize millions cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante-neuf dinars (16 593 259 TND).

La mise en paiement des dividendes se fera dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard le.....2026.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme annuelle brute de quatre cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-un dinars et 250 millimes (423.281,250 TND) au titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Conseil d'administration de la répartition de cette somme entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte les démissions de :

- Monsieur Slaheddine LADJIMI en date du 29/08/2025 ;
- Madame Selma CHERIF en date du 14/11/2025 ; et
- Monsieur Slah KOOLI en date du 4/02/2026

de leurs fonctions d'administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, par le conseil d'administration du 14/11/2025, de Monsieur Sylvain MORLIERE en tant qu'administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Noomane

FEHRI, démissionnaire en date du 26/03/2025 et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est.....